

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	5	5

Date de la convocation
25 mars 2026

Date d'affichage

Objet
Constitution de la commission d'appels d'offre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

Séance du : 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Et le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc de BESOMBES-SINGLA, Maire.

Présents : Marc de BESOMBES-SINGLA, François TUBERT, Thérèse BIDARD, Stéphane DOUBIN, Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA

Monsieur Stéphane DOUBIN a été nommé secrétaire

Délibération 2026-022

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 22 du Code des marchés publics,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient d'instituer la Commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

MEMBRES TITULAIRES

Nombre de votants : 5

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 5

Sièges à pourvoir : 3

Ont obtenu :

LISTE UNIQUE : 5 voix

Marc de BESOMBES-SINGLA
François TUBERT
Thérèse BIDARD

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

Marc de BESOMBES-SINGLA
François TUBERT
Thérèse BIDARD

MEMBRES SUPPLEANTS :

Nombre de votants : 5
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 5
Sièges à pourvoir : 3

Ont obtenu :

LISTE UNIQUE : 5 voix

Anne-Lise de BESOMBES SINGLA
Stéphane DOUBIN

PROCLAME élus les membres suppléants suivants :

Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA
Stéphane DOUBIN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.



M. de BESOMBES SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du

